



**9^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 12 novembre 2024,
Centre Trois-Saisons (salle polyvalente)
1390, rue Buffon
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Patrick L'Heureux	Administrateur
M ^{me} Céline Auclair	Administratrice
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière (en ligne)
M. Laurier Bérubé	Administrateur (en ligne)
M. Constant Pilote	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau (en ligne)
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M. Simon Guillemette	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M ^{me} Mélissa Coulombe Leduc	Conseillère municipale, District du Cap-aux-Diamants

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

2 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

1 citoyen est présent en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique et demande d'opinion : Révision de l'encadrement en matière d'hébergement touristique commercial	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du 8 octobre 2024	19 h 55
5.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 05
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 15
7.	Affaires découlant du procès-verbal <ul style="list-style-type: none">• Résolution CQA-24-CA-58 : Projet YQB• Résolution CQA-24-CA-60 : Rencontre pour les secteurs agricoles (PUM)• Résolution CQA-24-CA-61 : Problématique de vitesse sur trois rues• Demandes de toponymie (famille Laberge et Roberto Bissonnette)	20 h 20
8.	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement des frais de secrétariat• Autorisation des dépenses	20 h 35
9.	Correspondance	20 h 40
10.	Dossier en cours <ul style="list-style-type: none">• Stratégie routière 2020-2024• Dossier du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle• Table Concertation Vélo• État de situation de la rivière Lorette (amont) : conférence de presse du 16 octobre 2024• Retour sur la rencontre du 4 novembre présentant les orientations préliminaires pour le	20 h 45

Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le
secteur sud de l'aéroport
• Rue Félix-Antoine-Savard

11.	Affaires nouvelles	20 h 55
12.	Divers • Mise à jour du REQ	21 h 00
13.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION CQA-24-CA-62

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : RÉVISION DE L'ENCADREMENT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE COMMERCIAL

M^{me} Sayana Khuon introduit le conseiller en urbanisme M. Emmanuel Bel qui est présent pour expliquer [les nouvelles mesures concernant l'hébergement touristique commercial dans l'arrondissement](#) qui s'inscrit dans le cadre de la réévaluation de l'encadrement de l'hébergement touristique commercial sur l'ensemble du territoire. Une consultation écrite suivra du 13 au 19 novembre.

Depuis 2024, il y a eu ajout de l'obligation d'un certificat d'autorisation pour l'hébergement touristique collaboratif et commercial et une révision réglementaire qui fait l'objet de la présente consultation. Cet exercice est guidé, entre autres, par la volonté d'orienter le développement de l'offre d'hébergement touristique, tout en maintenant l'équilibre du marché actuel de même que l'attrait grandissant envers la région.

La révision vise également à protéger les logements existants. Elles reflètent les orientations de la Ville pour le développement de l'offre qui s'inscrit notamment dans un contexte exceptionnel de crise du logement.

M. Simon Guillemette présente, à l'aide d'un support visuel, des cartes montrant les zones concernées par le groupe d'usages C10 - *Établissement d'hébergement touristique général* dans l'ensemble des arrondissements. Selon les zones, il y aura interdiction ou autorisation de l'usage C10 ainsi que le retrait du nombre maximal d'unités d'hébergement (qui sera plutôt déterminé par le gabarit du bâtiment). Il y aura également l'interdiction de cohabitation des usages C10 et logement dans un même bâtiment.

Pour le quartier de l'Aéroport, la principale zone concernée est la zone 36435Cd ; elle est située au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'autoroute Duplessis, de même qu'au nord et à l'est de la rue Bernard-Grondin. Le projet de règlement prévoit une modification à la grille de spécifications de la zone 36435Cd afin de retirer le nombre maximal d'unités d'hébergement. L'usage C10 sera retiré dans les zones adjacentes au boulevard Hamel en face du centre communautaire Champigny.

Un citoyen demande si un bâtiment qui fait déjà de la cohabitation avec des logements résidentiels et de l'hébergement touristique conserve son droit acquis. M. Emmanuel Bel confirme que oui.

Un citoyen soulève la préoccupation de la saturation d'hôtels sur un même boulevard, notamment le boulevard Wilfrid-Hamel où plusieurs hôtels hébergeant des visiteurs de transit, ont poussé. M. Emmanuel Bel répond que la Ville a pris en compte cette préoccupation, car il y a de la demande pour de nouveaux établissements d'hébergement et ils veulent s'assurer de ne pas les placer avec les lieux de résidence. Le citoyen donne en exemple le segment de la rue Champigny qui se retrouve isolée derrière les hôtels.

Un citoyen demande si la location d'une résidence secondaire fait partie du C10 et requiert un permis d'autorisation. M. Simon Guillemette répond par l'affirmative et ajoute que la zone doit toutefois permettre l'usage et interdit tout de même la mixité des usages avec le logement.

M. Patrick L'Heureux demande des précisions sur le statut du Motel Colibri (statu quo). M. Emmanuel Bel répond que ce lot a un statut un peu particulier puisqu'il est en zone agricole, mais avec un usage d'hébergement autorisé et qu'il vient de passer aux mains de nouveaux propriétaires dont on ne connaît pas encore les intentions.

M^{me} Sayana Khuon fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-63

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve les projets de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de la Ville sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cb, R.V.Q. 3351

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQA-24-CA-64

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones du quartier de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 8 OCTOBRE 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-65

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Céline Auclair, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 octobre 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- Il rappelle que la séance d'information pour les services 311 & 911 se tiendra le 19 novembre;
- Le sommaire pour le changement de zonage pour séparer en deux un terrain à l'intersection de la route de l'Aéroport et du boulevard Chauveau a été adopté;
- Sur la rue Louis Cuisinier, il y avait des problèmes de déneigement parce qu'il y avait plusieurs véhicules stationnés l'hiver, alors la Ville prépare un projet pilote de stationnement en alternance pour améliorer le déneigement cet hiver ;
- Il a partagé au Conseil le [projet de restauration des milieux hydriques](#) pour atténuer les risques d'inondations aux abords de la rivière Lorette;
- Il a partagé au Conseil un sommaire par rapport à l'ajustement du nombre de commerces permis par étage concernant une nouvelle clinique médicale au 1620 rue Legendre ;
- À la suite des commentaires de citoyens, il a mentionné au STMI la non-synchronisation des feux sur le boulevard Chauveau. Le STMI a confirmé qu'il y avait un décalage sur certaines plages horaires et la situation a été corrigée. Le Service demeure ouvert aux commentaires de citoyens.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Il n'y a pas d'intervention.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La Ville a fait parvenir ses réponses à plusieurs résolutions adoptées par le Conseil.

- Résolution 2024-CA-58 – Projet YQB

M^{me} Sayana Khuon fait lecture de la réponse du STMI :

Un protocole d'entente entre les différents partenaires du projet a été élaboré. Il est actuellement en validation auprès des différents services juridiques. Il devrait être approuvé par le conseil municipal dans les premières semaines de l'année 2025. Un appel d'offres visant à retenir les services professionnels d'un consultant sera fait au printemps 2025. Le mandat devrait être complété au cours de l'hiver 2026. Des rencontres de travail avec la population et les conseils de quartier seront organisées dans le cadre du mandat du consultant. Les travaux seront subséquemment planifiés et réalisés par phases en fonction des contraintes de réalisation et des disponibilités budgétaires des partenaires.

- Résolution 2024-CA-60 : Rencontre pour les secteurs agricoles (PUM)

M^{me} Sayana Khuon fait lecture de la réponse du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement :

La série de consultations sur le PUM présentement en cours concerne l'ensemble des grands enjeux vécus par la Ville. Nous vous invitons à participer à l'une des rencontres prévues à cet effet :

- 7 novembre – Espace Quatre Cents (100, Quai Saint-André)
- 20 novembre – Édifice Andrée-P.-Boucher (1130, route de l'Église)
- 21 novembre – Bureau d'arrondissement des Rivières (330, rue Chabot)
- 28 novembre – Centre de loisirs Monseigneur-De-Laval (2, rue du Fargy)

Des rencontres ont déjà eu lieu dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles. Des consultations plus spécifiques aux arrondissements / quartiers seront organisées plus tard en 2025 et en 2026. C'est lors de ces rencontres que la Ville souhaitera entendre les citoyens dans le cadre du PUM.

Toutefois, si des questions plus spécifiques au secteur sont toujours requises sans égard aux travaux du PUM, nous invitons le conseil de quartier à préciser son besoin.

M. Louis Martin a relancé la conseillère responsable du dossier M^{me} Marie-Pierre Boucher qui fera un rappel à son équipe.

- Résolution 2024-CA-61 : Problématique de vitesse sur trois rues

M^{me} Sayana Khuon fait lecture de la réponse du STMI :

Comme vous le savez, la vitesse fait partie des préoccupations fréquentes des citoyens ; la Ville reçoit annuellement plus de 1 200 demandes à ce sujet.

Compte tenu du grand nombre de demandes, il est essentiel d'établir des critères de priorisation afin de cibler les enjeux et les interventions les plus urgentes. Ces demandes sont divisées entre le STMI et le SPVQ comme suit:

Le SPVQ prend en charge les demandes qui sont sur ou à proximité de :

- une école primaire ou secondaire;
- un site accidentogène documenté;
- une zone de chantier routier ou son cheminement de détour;
- grands axes routiers avec débits de circulation élevés.

En parallèle, le Service du transport et de la mobilité intelligente doit aussi agir en fonction de critères de priorisation, qui doivent tenir compte des capacités opérationnelles des équipes d'analyse et de réalisation.

L'objectif demeure toujours d'augmenter la sécurité routière dans tous les quartiers du territoire et d'intervenir adéquatement aux bons endroits.

Ces trois rues, comme toutes les autres rues locales de la Ville, seront donc analysées dans le cadre d'un processus multicritère géomatique, actuellement en développement par le STMI.

En fonction du pointage de priorité obtenu pour cette rue par ce modèle d'analyse, des relevés de vitesse pourraient être demandés pour valider les enjeux, et éventuellement des mesures d'atténuations pourraient y être déployées -- en fonction des résultats et de la capacité opérationnelle.

➤ **Demande de toponymie**

M. Réjean Martel fait part que le conseiller M. Jean-François Gosselin a rencontré les membres de la famille Bissonnette.

M. Réjean Martel a reçu une réponse du Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec.

Pour le moment, les membres du comité souhaitent maintenir leur décision, du moins le temps d'accomplir d'ici la fin 2025 l'exercice de révision de notre Cadre d'intervention en commémoration, dont la version actuelle date de 2013.

Nous souhaitons en profiter pour aborder la commémoration des bénévoles et personnalités méritoires dans le domaine communautaire, puisque nous recevons à chaque année de nombreuses demandes touchant à ces sphères d'activités. Nous devons clarifier la hiérarchie des interventions commémoratives et les moyens à la disposition de la Ville pour exercer son devoir de mémoire. Cette réflexion pourrait déboucher sur la création de nouveaux programmes qui permettront de mieux mettre en œuvre cette hiérarchisation dont nous souhaitons nous doter.

Par conséquent nous mettons sur pause tout projet de changement de dénomination toponymique, le temps de porter cette importante réflexion à terme. Cette réflexion profitera d'un autre chantier que nous mènerons à plus court terme à l'égard des toponymes critiqués sur notre territoire. Cela explique que nous ciblons la fin de l'année 2025 pour réviser notre Cadre d'intervention en commémoration.

Nous sollicitons donc votre patience et vous remercions à l'avance.

8. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 2 246,98\$ au compte du Conseil.

Elle enverra par écrit le budget prévisionnel à M^{me} Sayana Khuon.

Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-24-CA-66

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de nouveau.

10. DOSSIERS EN COURS

10.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024

M. Sébastien Deveault explique qu'il a approché un nouveau partenaire, le Collège de Champigny, pour un nouveau projet de sécurité routière. Il tiendra le Conseil au courant des prochains développements.

10.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

À la suite d'une discussion avec la direction de l'École Trois-Saisons, M. Sébastien Deveault présente le projet de résolution qu'il a préparé et soumis aux membres du Conseil pour obtenir leurs commentaires.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-67

Considérant que le sentier piétonnier qui relie les deux écoles primaires (L'Étincelle et Trois Saisons) n'est plus déneigé depuis 2012 à la suite de méthodes de déneigement inadéquates de la part du déneigeur mandaté par la ville ;

Considérant que l'absence d'un accès sécuritaire durant les mois d'hiver diminue la mobilité active aux deux écoles primaires et au parc Trois-Saisons ;

Considérant que les enfants, les parents, le personnel enseignant de l'école et les citoyens sont incommodés depuis les 14 dernières années de cette situation ;

Considérant qu'une étude comparative réalisée en 2021 par le Conseil de quartier de l'Aéroport a démontré qu'un sentier piétonnier de longueur et de largeur similaire dans le secteur Champigny (entre les rues De Nerval et de la Famille), avec plus de contraintes, est déneigé sans que les terrains adjacents reçoivent de la neige sur les terrains latéraux ;

Considérant que 88 % des participants à un sondage réalisé en 2022 souhaitent le déneigement dudit sentier piétonnier ;

Considérant qu'à la suite d'une intervention lors de la période des questions des citoyens le 21 février 2023, monsieur le Maire Bruno Marchand a promis une rencontre afin de trouver une solution avec les différents intervenants du dossier ; (Vidéo disponible : <https://youtu.be/gn89mDRC7Xk?t=15734>)

Considérant que la réponse de M. Pierre-Luc Lachance à une question du président du CQA lors du conseil de ville du 19 septembre 2023, évoque des besoins « d'abattage massif » ainsi que « de l'expropriation » si la Ville déneigeait le sentier ; (Vidéo disponible : <https://youtu.be/3uB5gknHzqE?t=20390>)

Considérant qu'une visite du sentier permet de constater que l'abattage massif n'est pas nécessaire ;

Considérant que le conseil de quartier de l'Aéroport est en communication avec les quatre propriétés concernées et que ces derniers souhaitent collaborer pour le déneigement dudit sentier piétonnier ;

Considérant qu'à la suite des suivis obtenus par la Ville pour résolutions CQA-20-CA-03, CQA-21-CA-03 et CQA-24-CA-10 qui évoquent un problème de « stockage de la neige » à titre de motif additionnel pour ne pas déneiger ledit sentier piétonnier ;

Considérant que le CQA a proposé comme solution de damer la surface dudit sentier, proposition aussitôt rejetée ;

En conséquence, il est proposé par M^{me} Aline Dumont et appuyé par M. Sébastien Deveault que le conseil de quartier de l'Aéroport, appuyé par le Conseil d'établissement de l'école L'Étincelle - Trois-Saisons, réitère la demande à la Ville d'un entretien hivernal soit fait pour le sentier piétonnier entre la rue Buffon et de l'Étincelle au même titre que les sentiers piétonniers dans le secteur Champigny qui sont très bien déneigés et appréciés par les usagers en mettant en réserve la neige provenant dudit sentier sur le terrain de l'école Trois-Saison suite à une entente avec la direction et ainsi résoudre la problématique du stockage de la neige.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Table de concertation vélo (TCV)

M. Laurier Bérubé mentionne que la prochaine rencontre de la TCV se tiendra le 19 novembre prochain et qu'une autre rencontre concernant le lien cyclable entre l'Ancienne-Lorette et le secteur de l'Aéroport se tiendra le 13 novembre à la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette.

10.4 État de situation de la rivière Lorette (amont) : conférence de presse du 16 octobre 2024

M. Réjean Martel et M. Louis Martin ont partagé [l'annonce d'un vaste projet](#) de restauration des milieux humides et hydriques dans le sous-bassin de la rivière par Canard Illimités Canada pour atténuer les risques d'inondation et mieux affronter les soubresauts météorologiques. Il s'inscrit dans les démarches de la Ville de Québec visant à accroître la résilience du sous-bassin de la rivière Lorette.

Le projet comporte plusieurs idées (plantation de végétaux, rediriger le lit de la rivière, etc.), mais il est encore au stade embryonnaire.

Un citoyen du secteur mentionne que malgré les annonces, aucune entente n'a encore été passée avec les résidents concernés.

10.5 Retour sur la rencontre du 4 novembre présentant les orientations préliminaires pour le Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud de l'aéroport

M. Réjean Martel, M. Sébastien Deveault, M. Patrick l'Heureux, M. Maxime Le Pluart, M^{me} Lisa Bail-Gravel, M^{me} Aline Dumont et M^{me} Céline Auclair ont assisté à la rencontre. M. Réjean Martel a fait parvenir ses réflexions aux membres du Conseil afin qu'ils les bonifient de leurs commentaires. Les questions de circulation routière en provenance du nord, la traverse du boulevard Wilfrid-Hamel et le pourcentage de terrains protégés ont notamment été soulevés. Le Conseil déposera un mémoire à la Ville pour ce dossier.

10.6 Rue Félix-Antoine-Savard

M. Réjean Martel rappelle que la rue a été refaite il y a trois ans, qu'elle a été rendue sens unique et que la traverse piétonnière a été déplacée. Les gens traversent toutefois encore à l'ancien site problématique. Le Conseil d'établissement a contacté le Conseil pour savoir comment rendre ce site plus sécuritaire. M. Réjean Martel partagera un projet de résolution à ce sujet en vue de la prochaine rencontre.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'intervention.

12. DIVERS

Mise à jour au Registraire des entreprises

M^{me} Lisa Baril-Gravel confirme que la mise à jour avait été fait en juin dernier.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 10.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire